L 45

DISCOURS

Prononcé à L'ASSEMBLÉE NATIONALE, par la députation de l'Archiconfrairie Royale du Saint-Sépulchre de Jéruſalem, à la ſéance du ſoir, le ſamedi 10 *avril* 1790.

Case
FRC
3463

MESSIEURS,

L'ARCHICONFRAIRIE royale du Saint-Sépulcre de Jéruſalem, vient vous offrir un don patriotique. Ce don n'eſt pas le tribut de l'opulence, elle ne poſſede rien; c'eſt le tribut de la charité. Cent vingt-quatre infortunés dont elle va eſſuyer les

MLW 5812

pleurs, briſer les fers, voilà l'hommage qu'elle a jugé le plus digne des vengeurs de la liberté, des ſauveurs de la France.

Cet acte d'humanité & de religion n'eſt pas nouveau pour cette Compagnie. Inſtituée à Jéruſalem au tems des premieres croiſades, recueillie par ſaint Louis, dans ſon propre palais, transférée par Louis X dans l'égliſe des mineurs conventuels, elle a changé de lieu ſans changer d'objet: & la décoration qu'elle a portée dès ſon origine, qu'elle porte encore avec l'agrément de nos rois ſes protecteurs & ſes chefs, lui a été accordée, non pour flatter la vanité de ſes membres, mais pour leur rappeller à chaque inſtant le but de leur inſtitution & l'étendue de leurs devoirs.

Fidele à les remplir l'Archiconfrairie n'ouvre point ſes portes à l'ambition, à l'intrigue, au crédit. Des mœurs, du zele, des vertus, voilà les titres qu'elle

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

exige & qu'elle diſtingue. La charité qui éclipſe tous les rangs, qui égaliſe tous les hommes, y réunit tous les cœurs, y dirige toutes les volontés, elle ſeule y préſide, elle ſeule y agit.

Ne pouvant, dans la Paleſtine, être utile aux chrétiens eſclaves ou indigens; l'Archiconfrairie fixée dans Paris, s'eſt d'abord dévouée à la délivrance des peres de famille inquiétés ou détenus pour mois de nourrice.

Son exemple a été ſuivi, quelquefois ſurpaſſé par de plus opulentes aſſociations; loin de s'en affliger, l'Archiconfrairie a béni cette rivalité, elle a applaudi avec tranſport à ceux qui, l'ayant pris pour modele, s'uniſſent à ſes travaux, partagent ſes ſuccès.

Cette heureuſe concurrence a dû tranquilliſer l'Archiconfrairie royale ſur le ſort de ces priſonniers; mais, toujours ac-

tive, elle a porté plus loin ſes regards. Elle a vu les malheureux habitans des campagnes abandonnés à la ſeule bienfaiſance de leurs paſteurs, dont les facultés n'égalent pas toujours cette tendre ſollicitude, qui dans tous les tems les a rendus ſi précieux & ſi chers.

Touchée de l'infortune de ces utiles habitans l'Archiconfrairie a cru devoir encourager leurs travaux, adoucir leur pénible exiſtence en acquittant pour eux les impoſitions auxquelles ils n'ont pu ſatisfaire.

C'eſt, Meſſieurs, à ces deux claſſes indigentes que l'Archiconfrairie conſacre chaque année ſes ſoins.

Le jour de Quaſimodo eſt le jour deſtiné à cette auguſte & édifiante cérémonie; c'eſt le jour où nous jouiſſons du doux plaiſir d'embraſſer & de conſoler nos malheureux freres, & où les larmes de

la plus juſte reconnoiſſance ſe mêlent aux larmes de la joie la plus pure : nous rendons ce jour-là des peres à leurs enfans, des époux à leurs épouſes, des cultivateurs à leurs champs ; du fond de ces obſcures priſons nous les conduiſons en triomphe dans les temples aux pieds des autels, y remercier l'Être ſuprême des ſecours que les fideles & la libéralité de nos confréres nous ont abondamment fournis. L'éclat que nous mettons à cette cérémonie ne rejaillit point ſur nous, il eſt tout entier pour ces victimes de l'infortune ; c'eſt un devoir ſacré que nous impoſent la confiance & la piété de nos concitoyens ; il juſtifie l'emploi des ſommes dépoſées dans nos mains ; il excite, il entretient la bienfaiſance par un ſpectacle attendriſſant & public.

Hommes patriotes & ſenſibles ! vous dont les illuſtres travaux offrent l'union touchante d'une philoſophie ſublime & d'une religion éclairée ! pourriez-vous

refuſer votre protection à une Compagnie, qui, toujours occupée du ſoulagement de la partie la moins fortunée de la nation, qui, toujours fidele à la loi & au roi, fait comme vous, Meſſieurs, conſiſter ſon bonheur & ſa gloire à faire des heureux ?

RÉPONSE

De monſieur le préſident de l'Aſſemblée Nationale (M. le baron de MENOU.)

MESSIEURS,

DÉLIVRER les infortunés, les arracher à l'eſclavage, eſt ſans doute le plus grand acte d'humanité que puiſſe exercer la bienfaiſance. Tel eſt le but particulier de votre établiſſement, tel eſt celui que s'eſt propoſé

l'Aſſemblée Nationale, en fondant la liberté. Elle protégera, elle encouragera vos travaux, & recevra toujours avec la plus vive ſatisfaction, les témoignages de votre zele & de votre dévouement au bien public.

L'Aſſemblée Nationale vous permet d'aſſiſter à ſa ſéance.

Nota. La députation était compoſeé de MM. le comte de Miromenil, maréchal des camps & armées du Roi; Millet de Marcilly, avocat au parlement, *portant la parole*; le chevalier d'Albarade, chevalier de ſaint Louis; le marquis de Villers; Brochant, maître des comptes; Morin, intéreſſé dans les affaires du roi; le Roi de Montécly, avocat au parlement; Millet de Gravelle, avocat au parlement, ancien magiſtrat en l'iſle de Corſe, & l'abbé de Logerot, conſeiller honoraire au parlement de Normandie.

L'Aſſemblée Nationale a eu la bonté de décréter l'impreſſion du diſcours, & ſon inſertion dans le procès-verbal de la ſéance.

643